

Les Brèves Baincthunoises

BULLETIN MUNICIPAL DE MARS/AVRIL 2015

Election du Maire

Suite à la démission des fonctions de Maire de Monsieur Daniel PARENTY en date du 21 janvier 2015, le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 29 janvier afin de procéder à l'élection du nouveau Maire et de ses adjoints.

Au cours de cette réunion, Monsieur Stéphane BOURGEOIS a été élu Maire à la majorité absolue ainsi que la liste d'adjoints suivante :

- Madame LEFEVRE Stéphanie : Première adjointe chargée des travaux du patrimoine bâti et des finances,
- Madame LEGRAND Muriel : Deuxième adjointe chargée de la solidarité, du cimetière, de l'éducation et de la jeunesse,
- Monsieur DACHICOURT Bruno : Troisième adjoint chargé de la voirie, de l'assainissement, des espaces naturels et des inondations.

Des conseillers délégués ont ensuite été désignés par Monsieur le Maire :

- Madame LUZINAR Marie-José aux fêtes, cérémonies, commémorations et culture,
- Madame LEGOFF Sylviane à la gestion des équipements communaux.



Stéphane BOURGEOIS
Maire de Baincthun



Stéphanie LEFEVRE
1^{er} Adjointe



Muriel LEGRAND
2^{ème} Adjointe



Bruno DACHICOURT
3^{ème} Adjoint



Marie-José LUZINAR
Conseillère déléguée



Sylviane LEGOFF
Conseillère déléguée

Les rendez-vous de Mars/Avril

Lundi 16 mars : Encombrants

Un ramassage des encombrants aura lieu dans la commune le lundi 16 mars, à partir de 8 heures (ne pas déposer de pneus).



22 et 29 mars : Elections départementales



Les 22 et 29 mars prochains, vous élirez pour la première fois les conseillers départementaux de votre département. Ces élections, jusqu'ici baptisées cantonales, sont devenues départementales mais elles sont toujours destinées à renouveler la composition des assemblées des 101 départements français. Jusqu'à présent, on élitait un conseiller général par canton, pour un mandat de six ans, avec renouvellement par moitié des assemblées tous les trois ans. Une partie du mode de scrutin a désormais changé.

L'assemblée départementale sera renouvelée intégralement et vous élirez deux conseillers par canton, mais toujours au suffrage universel direct à deux tours et toujours pour six ans.

Pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, vous devrez obligatoirement présenter une pièce d'identité en cours de validité, avec photo (à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés).

Lundi 6 avril : Chasse aux œufs

La municipalité et l'association des Amis de Baincthun organisent leur traditionnelle course aux œufs pour les enfants de moins de 12 ans. Rendez-vous à 11 heures en face de l'école (prévoir un petit panier et des bottes suivant la météo).



Reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel en date du 17 février 2015, paru au Journal Officiel du 19 février 2015, l'état de catastrophe naturelle a été constaté sur le territoire de notre commune pour des inondations et coulées de boue du 8 novembre 2014.

Par conséquent, les personnes victimes de dégâts consécutifs à ces inondations doivent les déclarer à leur compagnie d'assurances avant le 1^{er} mars 2015

Dates à retenir

En Mai ...

1^{er} mai

De 8 h à 19 h, braderie brocante de l'association des Parents d'élèves, renseignements et inscriptions au café de l'Union, 68 route de Desvres.
Tarifs : inscription 3 € + 2,50 € le mètre linéaire.

8 mai

Commémoration de la Victoire de la deuxième guerre mondiale.

25 mai

Braderie-brocante organisée par l'association des Amis de Baincthun le lundi de Pentecôte (25 mai), de 8 h à 19h, rue de Macquinghen.
Tarif 2.50 € le mètre linéaire (minimum 4 m), renseignements et réservations à la mairie, tél. 03.21.10.08.50.

29 mai

Fête des voisins.



Vie pratique

**Assistante maternelle :
un métier à domicile au service de la
petite enfance**

Formation Assistante Maternelle



Si vous souhaitez découvrir cette profession et poser vos questions, des réunions d'information auront lieu de 14 h à 16 h 30, mardi 17 mars, jeudi 23 avril et jeudi 4 juin à la MDS (Maison du département solidarité), 34 rue Anne Frank, à Saint-Martin Boulogne, tél. 03.21.10.20.70.

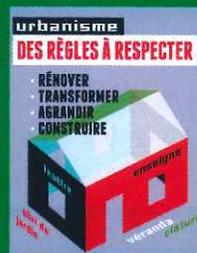
CAB info énergie



La conseillère recevra le public dans la salle des fêtes, uniquement sur rendez-vous pris en mairie ou auprès de CAB info énergie au 0800 004 908. Les habitants pourront obtenir les résultats de la thermographie aérienne de leur habitation, ainsi que des informations et des conseils sur les économies d'énergies, les travaux d'amélioration énergétique de leur logement ou encore sur les aides financières en vigueur.

RÈGLES D'URBANISME

Si vous envisagez des projets de travaux d'extension, de réfection, de construction ou d'aménagement, vous devez impérativement procéder soit à une déclaration préalable de travaux, soit à une demande de permis de construire. Ces documents sont téléchargeables sur le site : www.service.public ou sur le site internet de la commune : www.baincthun.fr



Les Offices Religieux

MARS

Dimanche 1 ^{er}	10 h	Saint-Martin La Capelle
Dimanche 8	10 h	Saint Martin Conteville
Dimanche 15	10 h	Saint-Martin Pernes
Dimanche 22	10 h	Saint-Martin Echinghen
Samedi 28	18 h	La Capelle (avec les jeunes)
Dimanche 29 (Rameaux)	10 h 10 h 30	Saint-Martin Baincthun

AVRIL

Semaine Sainte :

Judi 2 (Judi Saint)	19 h	Saint-Martin
Vendredi 3 (Vendredi Saint)	19 h	Baincthun
Samedi 4 (Veillée Pascale)	19 h	La Capelle
Dimanche 5 (Jour de Pâques)	10 h	Saint-Martin

Mairie de Baincthun - Tél. 03 21 10 08 50

Directeur de la Publication : Stéphane Bourgeois

Comité de Rédaction : Nadège Lacheré, Sabine Dupont, Stéphanie Lefèvre, Muriel Legrand, Sylviane Legoff, Marie-José Luzinar, Cécile Raux, Christiane Huyghe.